Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil communautaire
23 janvier 2025

Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Conseil communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Sarah KLINGLER**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Compte-rendu des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

1. Conseil communautaire du 19 décembre 2024 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024.**

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

En 2019, la minorité de blocage a conduit au report de la prise de décision

Avant le 1er juillet 2019

Absence d'une minorité de blocage → **Transfert automatique…** → Prise de compétence en 2020

…sauf si minorité de blocage

Expression d'une minorité de blocage → Délibérations d'opposition des conseils municipaux représentant **25% des communes membres** et au moins **20% de la population** intercommunale → Report possible jusqu'en 2026

Aujourd'hui, nous en sommes ici

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Évolutions Règlementaires / Législatives

Situation actuelle et perspectives à l'horizon 2026

Le transfert automatique aux EPCI reste obligatoire mais pourrait redevenir optionnel

Localement toutefois, il convient de considérer :

- Les fusions successives ayant abouti à une **structuration en deux syndicats** de production et distribution d'eau potable sur le territoire
- Les **évolutions induites, prévues ou envisagées dans la gouvernance** de ces syndicats, à l'horizon 2026
- Ceci dans un cadre où les arbitrages sont communautaires chez nos voisins et partenaires dans ces mêmes syndicats

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Définition de la compétence

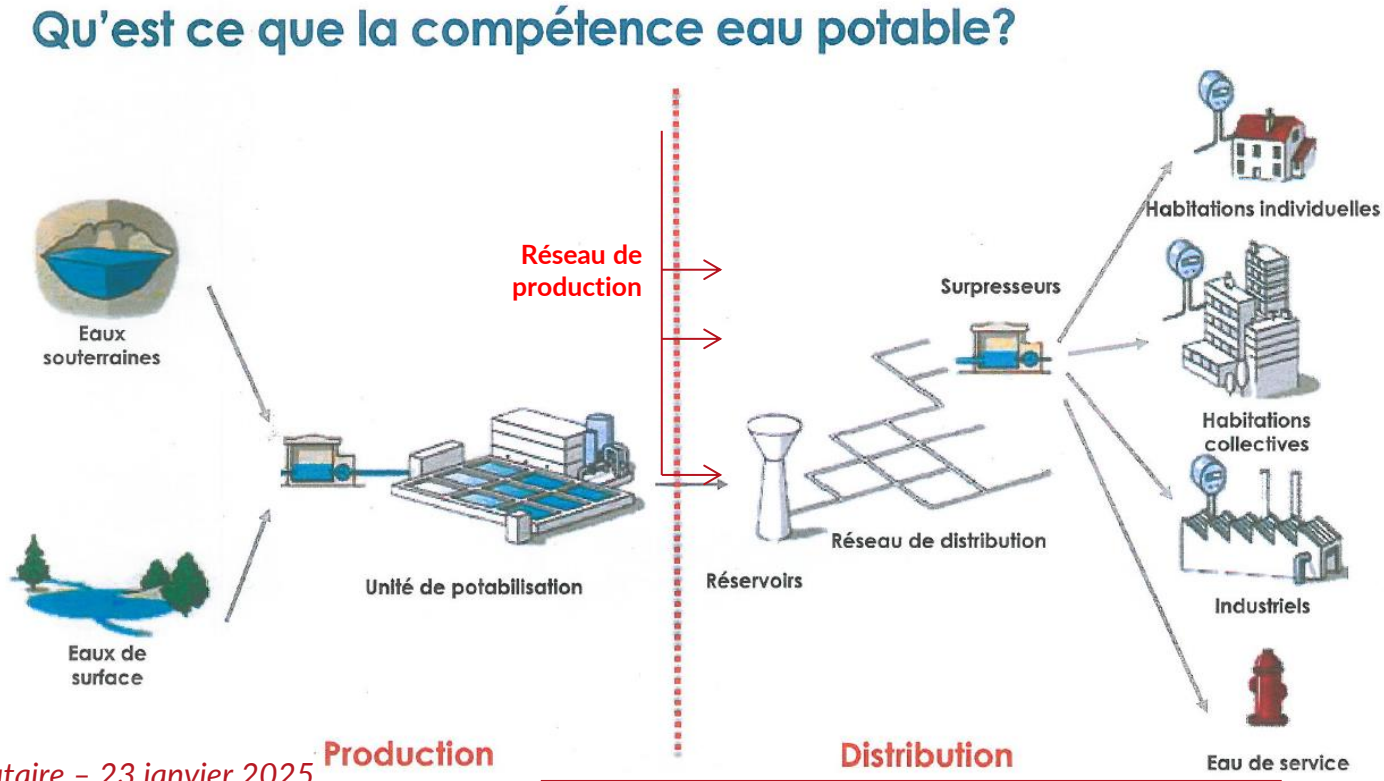

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Exercice de la compétence sur le territoire

Contexte local contrasté

SERTAD (et Régie HVS)

- Principalement **2 usines traitant des eaux de surface** (T-P et SN amont)
- **Forte imbrication** départementale (Régie HVS, SPL Eaux du Niortais, SECO et secours vers nord79)

SMAEP4B

- **Grande dispersion** de la ressource
- **Équilibre interne production et distribution**, en quantité et qualité

Répartition de la population

- Densité décroissante du NO vers le SE, générant inversement, des **charges d'adduction croissantes**

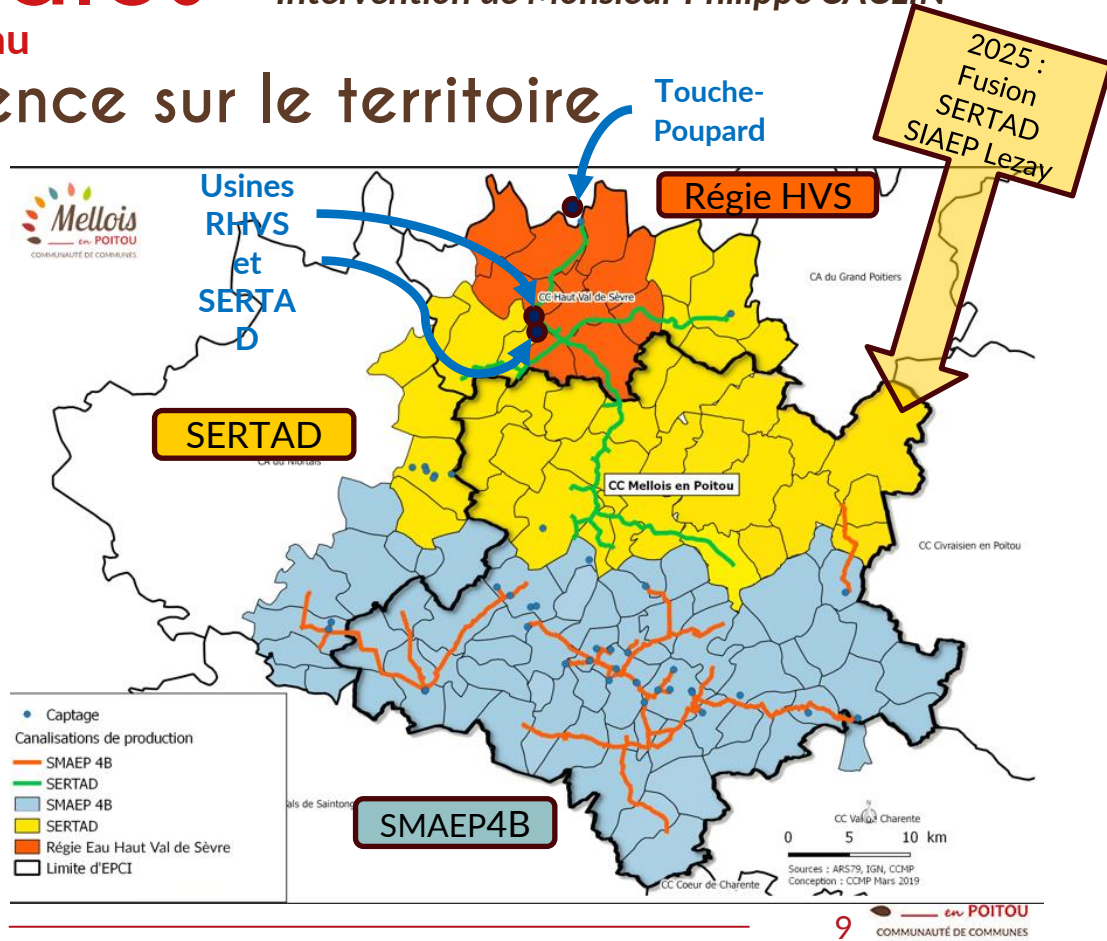

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

SERTAD en quelques chiffres

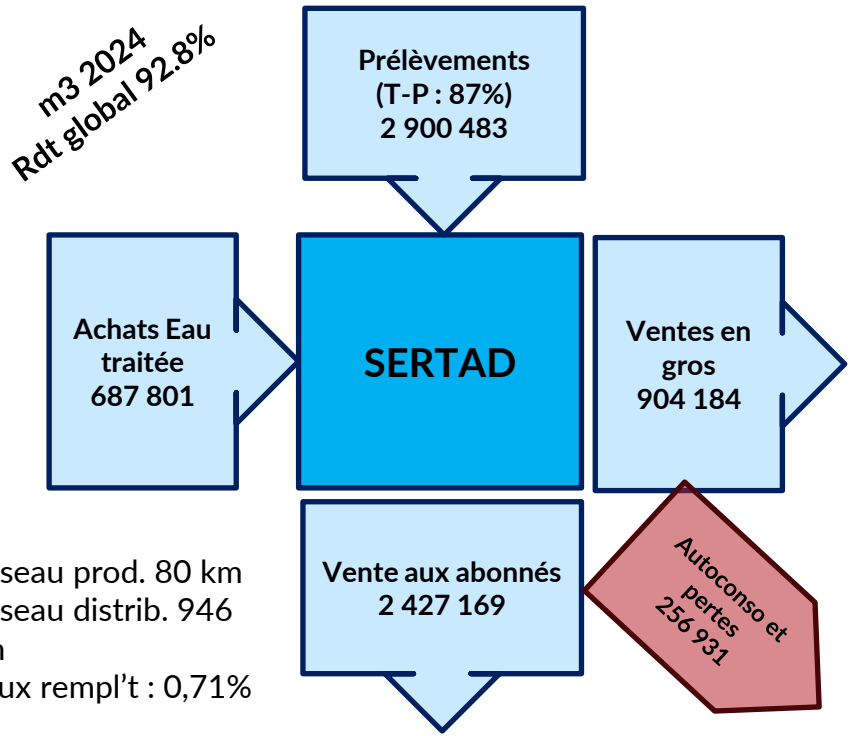

Réseau prod. 80 km
Réseau distrib. 946 km
Taux rempl't : 0,71%

Prélèvements

- Barrage de La Touche-Poupard (87%)
- 3 captages (La Roche Ruffin à Pamproux, La Chancelée à St Romans et Prahecq)

D'importants volumes échangés

- 20% achetés en gros (Régie HVS, SECO)
- 27% vendus en gros (Régie HVS, SPL EN et agriculture)
- Capacité de secours vers le Nord 79
- Échanges avec SMAEP4B limités aux besoins sanitaires

Vente aux abonnés

- 23 058 – 46 500 habitants

Intégration du Lezayen en 2025

- 461 000 m3 et 4 144 abonnés – 319 km

➢ Le SERTAD est positionné en acteur départemental de l'eau potable

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

SMAEP4B en quelques chiffres

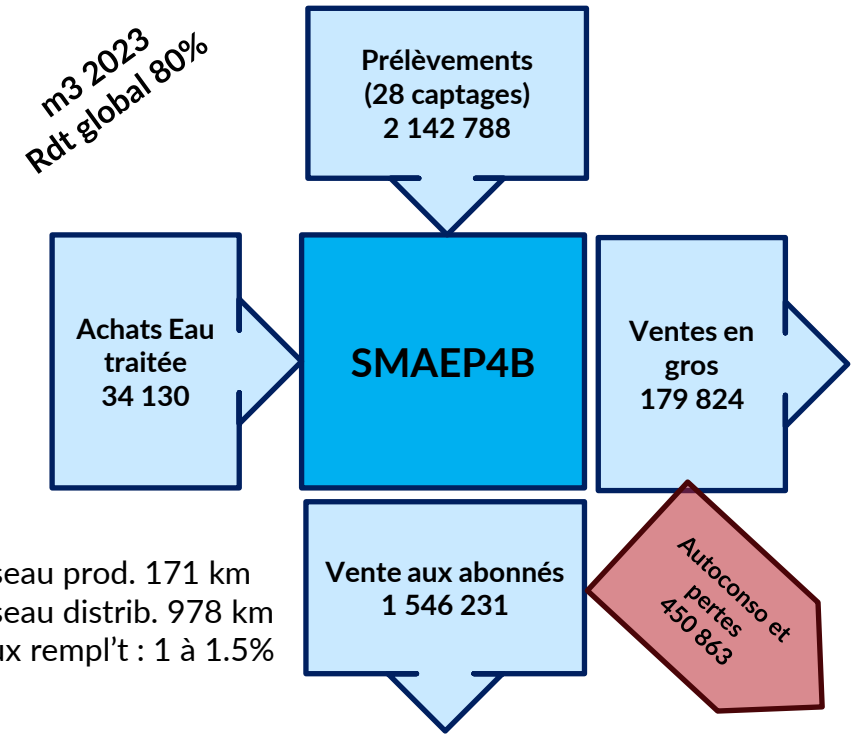

Réseau prod. 171 km
Réseau distrib. 978 km
Taux rempl't : 1 à 1.5%

Prélèvements

- 28 captages répartis (de 15 à 170 000 m3)

Des échanges d'eau très limités

- Aux besoins sanitaires (SIAEP Lezay, SERTAD, CAN, SIVEER86, RESE17 et SIAEP NOC16)
- Vente en gros au CNRS (et à Véolia)

Vente aux abonnés

- 15 552 – 26 700 habitants

Reprise de l'affermage Véolia en 2025

- 102 371 m3 et 1 299 abonnés à Chef-B.

➢ Le SMAEP4B est caractérisé par une correspondance étroite entre ressource et besoin

➢ Peu intégré, il est en outre le seul syndicat 79 rattaché à AEAG

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

SERTAD : évolution de la gouvernance ?

Situation actuelle et perspectives à l'horizon 2026

L'arrivée de 10 nouveaux délégués du Lezayen modifie la gouvernance et la déséquilibre en proportion du nombre d'abonnés

- 22 délégués de 9 + 10 communes du périmètre CCMP et 53,3% des abonnés
- 8 délégués de la CAN et 24,9% des abonnés
- 6 délégués de CCHVS et 21,9% des abonnés
- 2 délégués pour la Régie des Eaux HVS
- 1 délégué pour le SMAEP4B

CAN : élus agglo et municipaux

- Cette gouvernance durera le temps du mandat actuel
- Après 2026, une nouvelle gouvernance réduira probablement le nombre global de délégués et celui de Mellois en Poitou, à coup sûr
- Toutes les communes pourraient ne plus être représentées, un arbitrage supra-communal sera nécessaire

2. Débat sur la prise de compétence Eau

SMAEP4B : évolution de la gouvernance ?

Situation actuelle et perspectives à l'horizon 2026

La gouvernance actuelle est assurée par une représentation de 66 élus :

- 55 représentants 42 communes de Mellois en Poitou et 78% des compteurs
- 1 pour Montjean (16, CC Val de Charente), 1% des compteurs
- 10 pour la CAN (7 communes), 21% des compteurs (en croissance)

CAN : élus agglo et municipaux

- ➢ Après le renouvellement de 2026, la gouvernance serait alignée sur la représentation de la CAN, soit un délégué pour 500 compteurs
- ➢ Toutes les communes ne seront probablement plus représentées, il y aura un impératif d'arbitrage supra-communal

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Tarifs comparés de l'eau potable

		PF	PV			250 m3	120 m3	100 m3	60 m3
			<20	<120	>120				
SMPAEP4B	2025	85,50		1,77		528,00	297,90	262,50	191,70
SERTAD	2025	69,42		1,65		481,92	267,42	234,42	168,42
Régie HVS	2025	67,00		1,96		557,00	302,20	263,00	184,60
SPL EN	2025	41,95	0,53	2,11	2,64	606,38	263,50	221,30	136,90

- Seule, la CAN a introduit une tarification sociale et progressive
- La forte densité de population (et des raccordements) lui permet une part fixe faible, qui bénéficie à toutes les tranches, à l'exception des plus gros consommateurs

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Prochain mandat : trois enjeux principaux pour l'eau potable

Garantir la place de la CCMP dans la gouvernance de l'eau

- Contribuer à la coopération à l'échelle supra-communautaire
  - *Présence dans les instances décisionnaires à l'échelon départemental*
  - *Anticipation réglementaire, environnementale et technique : Agences de l'eau (en particulier AEAG), FNCCR…*
- Localement, s'aligner sur la gouvernance supra-communale de nos voisins
  - *CCHVS exerce la compétence depuis 2019*
  - *CAN : compétence obligatoire depuis 2020 pour les agglos*

Sécuriser la ressource en eau

- Anticiper et faire face au changement climatique
  - *Le renouvellement hivernal des réserves d'eau n'est plus une certitude*
- Partager les usages et faire évoluer les besoins
  - *Domestique, agricole, industriel*
  - *Renouvellement réglementaire des installations, adaptations au PLUiH*

S'emparer du sujet de la tarification de l'eau

- Étudier l'introduction d'une fraction sociale et/ou d'une tarification progressive incitative
  - *Ne peut s'envisager que dans un cadre supra-communautaire en tenant compte des fonds de solidarité*
- Envisager les conditions d'une tarification communautaire unique dans le futur ?

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Modalités d'exercice de la compétence

Prise de compétence et délégation

Autorité organisatrice		Opérateur
Communes	Communauté de communes	Exercice de la compétence

Compétence → Transfert au 1er janvier 2026 → Compétence

- RÉGIE communautaire
- DÉLÉGATION aux syndicats existants au 01/01/2026
- DÉLÉGATION à un prestataire privé sur le périmètre CCMP

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Prise de compétence Eau potable : pourquoi ?

Garantir la place de la CCMP à côté de Niort Agglo et la CC Haut val de Sèvre déjà porteuses de la compétence

En prévision de la non-représentation de toutes les communes, **apporter un cadre aux arbitrages à un niveau supra-communal**

Sans pour autant exclure les communes

- Les sujets de l'eau sont à la fois locaux et superposés, environnementaux et financiers, politiques et techniques, sociétaux donc polémiques
- Les structures gérant l'eau doivent pouvoir s'appuyer sur des délégués investis et disponibles
- La représentation CCMP doit s'appuyer sur une large base de délégués **conseillers communautaires** et **conseillers municipaux** désignés par le Conseil communautaire
  - *C'est déjà le cas pour la CAN*

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Positionner la CCMP dans la gouvernance

Janv	**Information au CC du 23/01/2025**
1er Sem	Formation Elus volontaires (communautaires et municipaux)
Juillet	**Débat sur le mode de gestion de la compétence Eau et modification statutaire**
2026	**Prise de compétence au 01/01/2026**
T1 2026	Avant élections municipales – Représentation Substitution avec les **Élus Communaux** en place
T2 2026	la suite des municipales : désignation de représentants **communautaires et municipaux par le conseil communautaire** (sur proposition des communes)

2. Débat sur la prise de compétence Eau

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE du débat sur la prise de la compétence « Eau ».**

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Philippe CACLIN*

3. Information et Formation liée à la compétence Eau

Contexte

Le SERTAD, dans le cadre de ses contrats ReSources, s'est engagé à proposer, organiser et financer une formation à l'intention des entités membres du syndicat

- Contrat Touche-Poupard et Sèvre Niortaise amont avec AE Loire Bretagne
- Contrat Chancelée avec AE Adour Garonne
- Les élus CCHVS ont déjà bénéficié d'une telle formation

La CCMP, dans le cadre de l'information préalable et du débat sur la prise de compétence Eau potable, a souhaité élargir son programme et à la positionner dans la perspective du renouvellement des instances, en 2026

- La formation est proposée aux élus communautaires et municipaux

3. Information : Formation liée à la compétence Eau

Contexte

La gestion de l'eau est complexe par la diversité des compétences en jeu :

- Eau potable
- Milieux aquatiques
- Assainissement
- Gestion quantitative
- Eaux urbaines et ruissellement…

Et avec pour conséquence, la superposition des organes de gestion :

- Europe (DCE), Etat législateur, agences de l'eau
- CLE (commissions locales de l'eau par bassin versant)
- Syndicats et régies AEP, GeMAPI, AC/ANC… communes ou EPCI

❖ Chacun avec son périmètre, ce qui induit des chevauchements multiples

➢ L'objectif de la formation est de donner un éclairage sur ce cadre complexe

3. Information : Formation liée à la compétence Eau

Formation des élus : « Qualité de l'eau, les clefs pour agir ! »

Formation d'une durée de deux jours

- Animée par le CPIE GP, avec des interventions de professionnels de la gestion de l'eau
- La formation devra être limitée à 27 participants pour le bon déroulement des ateliers

Objectifs

1re journée

➢ Connaissance du cycle de l'eau et de ses perturbations, compréhension de la politique de l'eau en France et des compétences qu'ont les Élus localement

2e journée

➢ Connaissance de quelques leviers qu'ont les collectivités pour restaurer et protéger la ressource en eau

Comment limiter les pollutions à la source, celles occasionnées par le ruissellement ?

Comment favoriser l'autoépuration ?

➢ Visites de terrain

Intervenants potentiels

CPIE GP, SERTAD, 4B, SMC, SMVCS, CLE du SAGE SNMP, SYMBO, Communauté de Communes Mellois en Poitou, Commune de Melle et Bureau d'Étude MaitresCubes.

3. Information : Formation liée à la compétence Eau

Les formations sont prévues les vendredi 21 mars et mardi 8 avril

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE DE la formation qui sera proposée par le SERTAD à l'intention des élus communautaires et communaux afin de donner un éclairage sur les différents acteurs avec leur périmètre et les chevauchements multiples inhérents à cette organisation.**

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

4. Délégations de compétences au bureau communautaire et au président – Modification

Contexte : Accorder une délégation au président de la communauté de communes pour autoriser des mandats spéciaux aux élus communautaires ainsi que le remboursement des frais afférents

Affaires générales - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

4. Délégations de compétences au bureau communautaire et au président – Modification

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président telle que présentée ci-dessus.**

Affaires générales - *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2025

Présentation du rapport annuel :

- Présenté en Conseil communautaire le 23 janvier 2025 préalablement au débat d'orientation budgétaire

Première partie : L'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de Mellois en Poitou

Deuxième partie : L'égalité entre les femmes et les hommes des politiques publiques menées sur le territoire de Mellois en Poitou

Affaires générales - *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2025

INDEX 2023

Egalité professionnelle

CC MELLOIS EN POITOU

90/100

DGCL
Direction générale des collectivités locales

Contact : dgcl-index@dgcl.gouv.fr

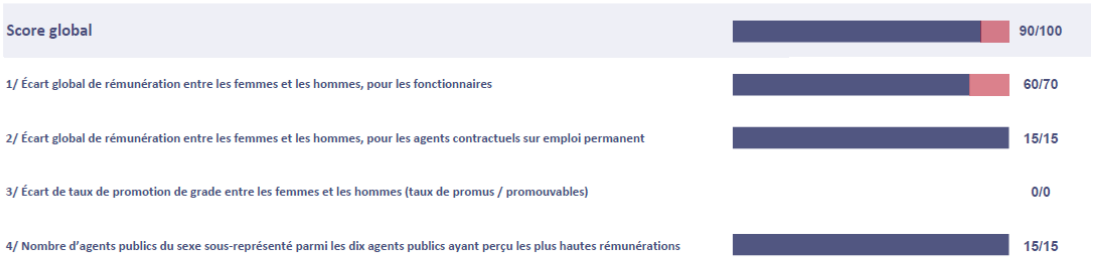

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Publication des 10 plus hautes rémunérations

Pour l'année 2023, les 10 plus fortes rémunérations concernent 6 hommes et 4 femmes.

Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires
4	6

REMUNERATIONS (emplois permanents) au 01/01/2024

Moyenne selon le genre	
Hommes	27 490 €
Femmes	28 603 €

Le critère n°3 n'a pas pu être calculé du fait du seuil minimal requis (avoir au moins 10 agents promus d'un sexe par rapport au nombre total d'agent éligibles).

Affaires générales - *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2025

PYRAMIDE DES AGES

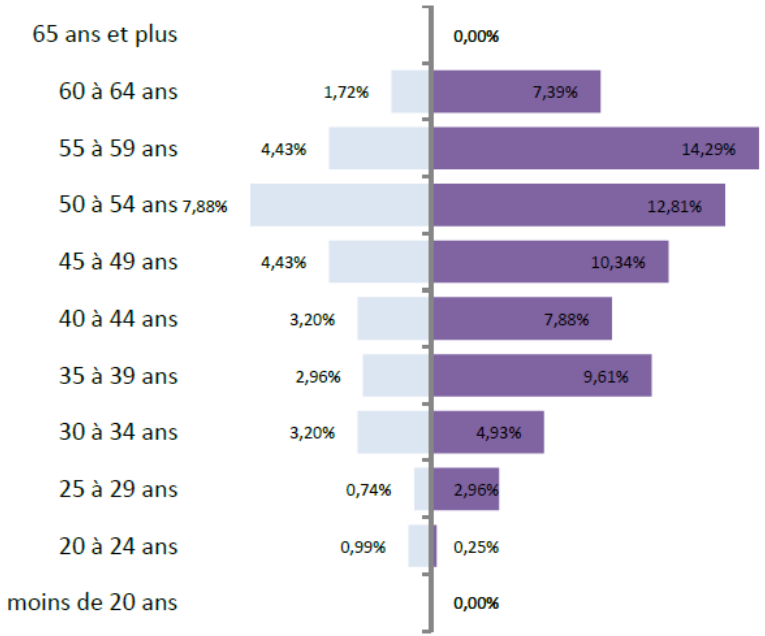

Part des femmes et des hommes dans l'encadrement et sur postes d'expertise

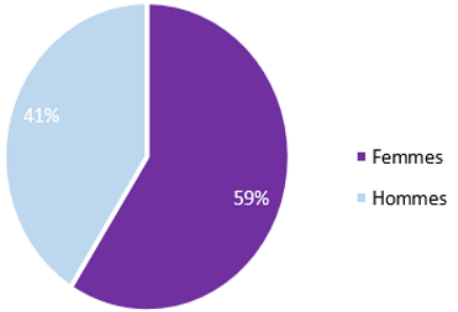

Quelques chiffres 2024

22 avancements de grades dont 15 femmes

4 agents ont bénéficié de la promotion interne

Dont 3 femmes

Affaires générales - *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE du rapport annexé sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat d'orientations budgétaires 2025 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

6. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Fondement du recrutement	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d'activité (ATA) (Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	180	Contrats de durée variable établis entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025
Accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	30	Contrats de durée variable établis entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025
Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)	80	Contrats de durée variable établis entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

6. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER les contrats sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :**

  - À un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique,

  - À un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,

  - À un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles

Conseil communautaire

FINANCES

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Définition

Obligation règlementaire dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

Retracé dans une délibération différente de celle du vote du budget.

Vise à mettre en lien les projets de la collectivité, les politiques publiques développées et leur traduction budgétaire.

Environnement macroéconomique 2024

On observe un ralentissement de la croissance avec une prévision 2024 à 1,1%.

La Banque de France estime une croissance à 0,9% en 2025.

L'inflation française est revenue sous la barre des 2%.

Finances locales en 2024

L'année 2024 a beaucoup ressemblé à 2023 mais de façon plus homogène au sein des collectivités locales avec notamment un autofinancement en baisse.

Le projet de loi de finances 2025 ayant donné lieu à une motion de censure du gouvernement en place, les propositions du 1er PLF ont été retenues malgré tout dans la préparation budgétaire afin d'anticiper les impacts éventuels d'une loi de finances arrivant à la fin du 1er trimestre 2025.

Le pourcentage de remboursement du FCTVA diminuerait à 14.85 % au lieu de 16.404 %.

En outre, les montants de fraction TVA dus en raison des réformes fiscales de ces dernières années seraient gelés. Il en serait de même de la DGF.

Le fonds vert quant à lui serait ramené un milliard d'euros contre 2.5 en 2024.

Enfin, le projet de lois de financement pour la sécurité sociale prévoit une augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 4 points passant de 31.65 % à 35.65 %.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Evolution de l'épargne et du CRD

Dépenses réelles de fonctionnement (hors écriture de cessions)	32 266 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de cessions)	36 002 000 €
CAF Brute	**3 736 000 €**
% CAF brute / recettes F	**10.38%**
Remboursement capital emprunts (hors caution)	1 120 212 €
CAF Nette	**2 615 788 €**
Population INSEE	48915
Population DGF	51206
Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions) comptes 1641 inclus	5 209 393 €
Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions et remboursement du capital des emprunts)	4 089 181 €

La CAF brute connait une progression de 2 points par rapport à 2023 et est dans la fourchette préconisée entre 8 et 12 %.

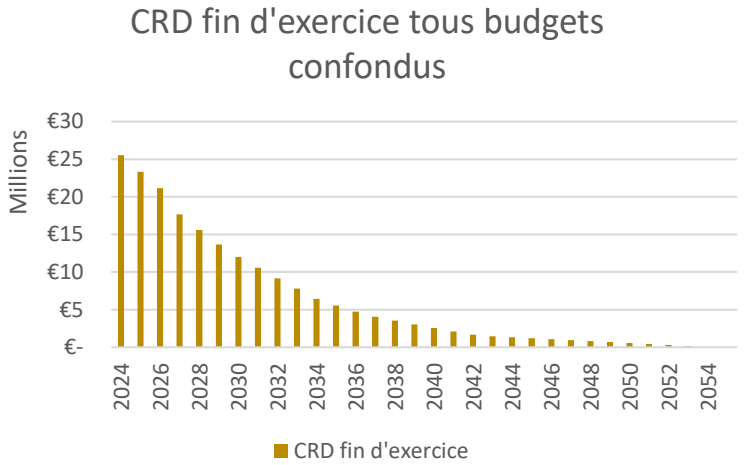

	Encours de la dette (CRD) au 31/12/2024	CAF brute	Capacité de désendettement
Budget Principal	14 532 320 €	3 736 000 €	3.89

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Principaux ratios financiers

	MEP 2020	MEP 2021	MEP 2022	MEP 2023	Prévisions MEP 2024
population DGF	51521	51206	50971	48301	50220
dépenses réelles de fonctionnement	27 360 839 €	28 763 779 €	29 525 038 €	31 832 884 €	32 266 000 €
produit des impositions directes	23 487 791 €	21 486 853 €	22 426 791 €	23 802 238 €	24 568 000 €
recettes réelles de fonctionnement	29 821 246 €	30 393 255 €	31 946 071 €	34 530 971 €	36 002 000 €
dépenses brutes équipement	4 223 007 €	7 386 772 €	4 270 992 €	2 663 062 €	4 089 181 €
capital restant dû	15 125 254 €	20 212 432 €	17 187 116 €	16 030 038 €	14 532 030 €
DGF	2 320 782 €	2 407 660 €	2 435 890 €	2 419 491 €	2 543 610 €
dépenses de personnel	12 118 326 €	13 389 361 €	14 352 514 €	15 236 998 €	16 000 000 €
remboursement de dette	910 810 €	938 822 €	6 721 054 €	1 120 608 €	1 120 212 €

	MEP 2022	strate 2021	MEP 2023	strate 2022	Prévisions MEP 2024	strate 2023
R1 - DRF/hab	579,25 €	403,00 €	659,05 €	347,00 €	642,49 €	419,00 €
R2 - Impositions directes/hab	439,99 €	209,00 €	492,79 €	195,00 €	489,21 €	176,00 €
R3 - RRF/hab	626,75 €	494,00 €	714,91 €	415,00 €	716,89 €	511,00 €
R4 - Dépenses brutes equipmt/hab	83,79 €	91,00 €	55,13 €	83,00 €	81,43 €	102,00 €
R5 - Dette/hab	337,19 €	265,00 €	331,88 €	202,00 €	289,37 €	268,00 €
R6 - DGF/hab	47,79 €	72,00 €	50,09 €	52,00 €	50,65 €	72,00 €
R7 - Dépenses de personnel/DRF	48,61%	40,20%	47,87%	43,70%	49,59%	40,60%
R9 - Marge d'autofinancement courant (MAC)	113,46%	86,50%	95,43%	88,20%	92,73%	87,00%
R10 - Taux d'équipement	13,37%	18,40%	7,71%	20,00%	11,36%	20,00%
R11 - Taux d'endettement	53,80%	53,70%	46,42%	48,60%	40,36%	52,40%

BUDGET PRINCIPAL

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget principal : Historique des résultats et projections 2024

BUDGET PRINCIPAL

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE *Prévision CA 2024*
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	27 359 622 €	31 694 704 €	30 150 163 €	31 046 188 €	33 548 140 €	33 922 000 €
RECETTES	30 217 801 €	31 072 961 €	30 728 282 €	32 357 019 €	35 041 203 €	36 441 000 €
RESULTAT	2 858 179 €	-621 743 €	578 118 €	1 310 831 €	1 493 063 €	2 519 000 €
soit % des recettes	9,46%	-2,00%	1,88%	4,05%	4,26%	6,91%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	8 243 141 €	5 977 394 €	8 847 993 €	12 190 884 €	4 771 583 €	5 843 917 €
RECETTES	9 228 055 €	5 424 248 €	11 940 491 €	8 842 615 €	4 974 068 €	4 531 386 €
RESULTAT	984 914 €	-553 146 €	3 092 499 €	-3 348 269 €	202 485 €	-1 312 531 €

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	*Prévision CA 2024*
RESULTAT CUMULE	6 481 995 €	4 419 537 €	4 419 537 €	3 261 368 €	3 261 368 €	3 261 368 €
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	*Prévision CA 2024*
RESULTAT CUMULE	516 072 €	-37 074 €	3 055 425 €	-292 845 €	-90 359 €	-1 402 890 €

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget principal : Investissements 2025

Une prospective budgétaire a été réalisée en 2024 et a conduit à une priorisation des projets sur le budget principal :

- **2025-2026 :**
  - Opérations immobilières : achat du bâtiment des Remparts de Melle (en corrélation avec la cession du bâtiment logements de l'ancienne école Jules Ferry et de l'ancien bâtiment du Trésor rue de la Croix Paillère à Melle).
  - Amélioration de l'habitat (pacte territorial)
  - Résidence habitat jeune de Chef-Boutonne
  - Cuisine Mellois en Poitou
  - Développement de l'offre petite enfance (transformation des haltes-garderies en crèches).
- **2027-2028 :**
  - Restructuration du centre technique intercommunal
  - CIAP
  - Développement espaces jeunes de La Mothe-Saint-Héray et Chef-Boutonne
- **Après 2029 :**
  - ACM Celles-sur-Belle et Mougon
  - Amélioration énergétique et décret tertiaire sur les bâtiments existants

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget principal : Investissements 2025

Ce PPI n'est envisageable que dans la mesure où la collectivité dégage des marges de manœuvre suffisantes sur la section de fonctionnement afin de financer l'investissement courant et envisager le recours à l'emprunt que dans les limites d'une capacité de désendettement acceptable.

BUDGET PRINCIPAL	Prospective						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Résultat de fonctionnement CA	**1 493 063**	**1 931 300**	**1 698 550**	**1 624 846**	**1 666 960**	**1 699 722**	**1 729 950**
Epargne brute	**2 649 784**	**3 216 351**	**3 073 550**	**3 068 096**	**3 181 873**	**3 289 880**	**3 399 116**
% CAF	**7,71%**	**9,08%**	**8,77%**	**8,69%**	**8,92%**	**9,12%**	**9,32%**
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 120 536	1 121 778	1 347 062	1 362 555	1 342 980	1 355 659	1 342 433
Epargne nette	**1 529 248**	**2 094 573**	**1 726 488**	**1 705 541**	**1 838 893**	**1 934 221**	**2 056 683**
Investissement recurrent	1 776 660	2 000 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Disponible investissement	**- 247 412**	**94 573**	**- 123 512**	**- 144 460**	**- 11 107**	**84 221**	**206 683**

Normes indicatives	Seuil d'alert
> 14%	< 8%

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget principal : Investissements 2025 AP/CP

PROGRAMME	ANNEE AP	FIN AP	DEP/REC	MONTANT TOTAL	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP ULTERIEURS
AP 2025-01 - AMELIORATION DE L'HABITAT	2025	2028	DEPENSES	1 490 000 €		170 000 €	1 320 000 €
AP 2025-02- RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	2025	2027	DEPENSES	90 000 €		30 000 €	60 000 €

Budget principal : Investissements 2025

La recherche de subvention doit être intensifiée au regard des projets.

Au regard des projections actuelles, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer :

- La construction du gymnase de Brioux à hauteur des travaux réalisés en 2024 et 2025.
- Le reste à financer sur l'acquisition du bâtiment des remparts

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget principal : Recettes de fonctionnement 2025

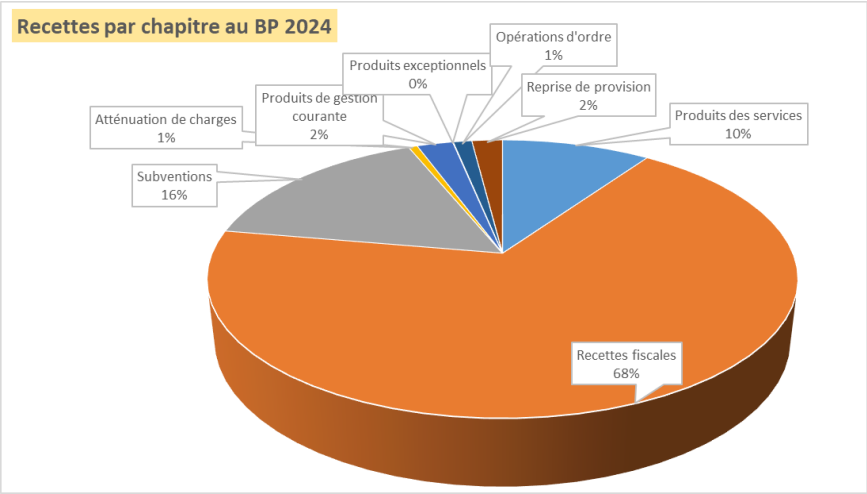

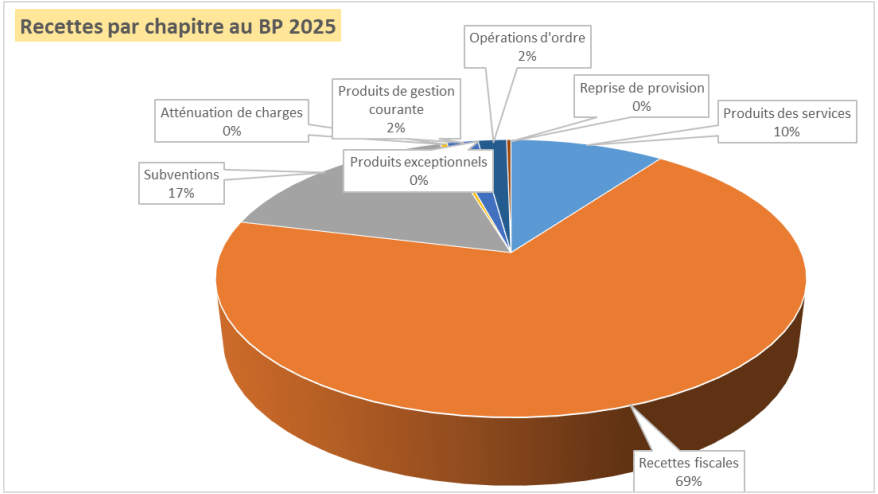

La dynamique des recettes fiscales a considérablement ralenti en raison du contexte économique et politique

Pour 2025 : légère augmentation de la part des recettes fiscales => Augmentation du multiplicateur TaSCom réévalué à 1,15 soit + 519K€

Budget principal : Dépenses de fonctionnement 2025 – Chapitre 011

L'objectif est de dégager un excédent pour financer l'investissement. Le budget primitif doit aussi être en cohérence avec la capacité à faire des services. Le budget primitif doit se rapprocher au plus près du futur compte administratif.

Depuis plusieurs années, le chapitre 011 évolue entre 5,8 et 6M€ (hors contexte inflationniste).

Les autres dépenses (Hors dépenses de personnel) relèvent principalement des subventions et participations (aux associations, office de tourisme…) et des attributions de compensation versées aux communes.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget principal : Dépenses de fonctionnement 2025 –Chapitre 011 (Hors mesures nouvelles)

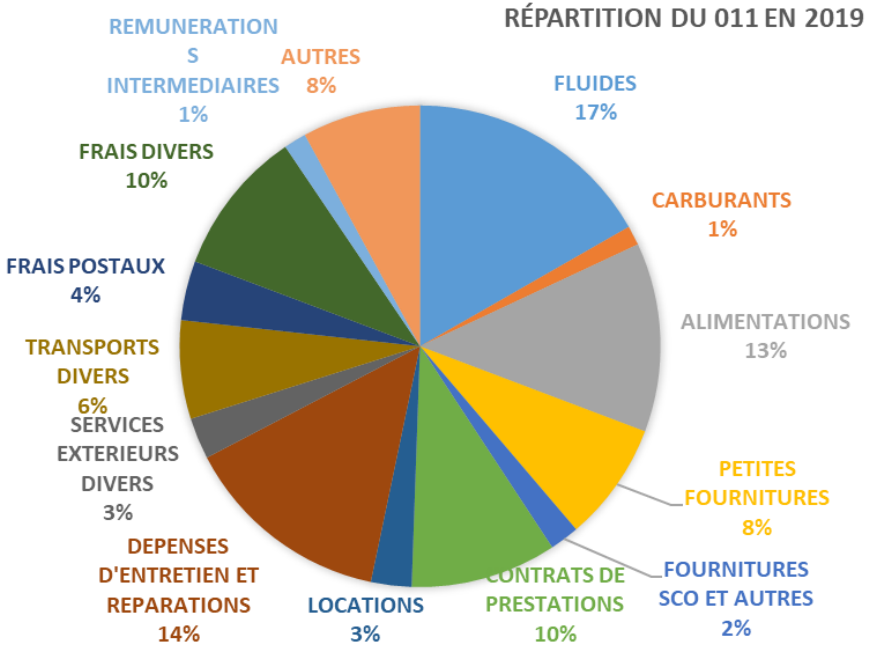

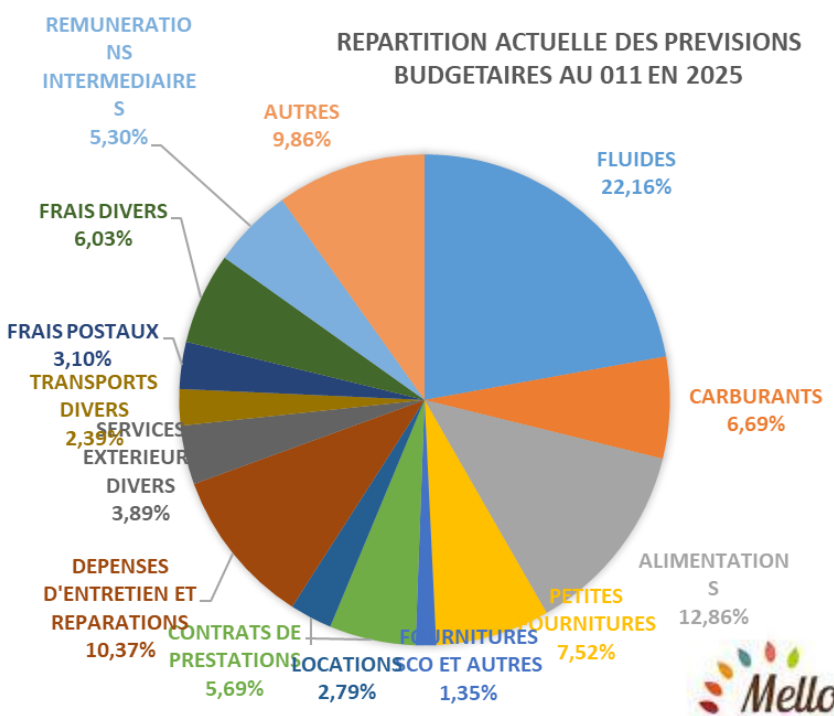

Budget principal : Charges de personnel

La collectivité entre dans une période de transformation de son organisation aux termes des 7 années de construction.

Cette mutation de la collectivité va permettre de répondre aux besoins de la population sans coût supplémentaire.

Malgré la bonne volonté de la collectivité, la possibilité, non encore votée, d'une hausse de 3 points de la cotisation CNRACL employeur sur 4 ans, entraine mécaniquement une augmentation du chapitre 012 de 180 000 €.

Il en est de même des évolutions de carrière des agents, même si l'impact est moindre à Mellois en Poitou en raison de la structure composée à plus de 80 % d'agents de catégorie C dont les échelles indiciaires subissent un effet de tassement.

BUDGETS ANNEXES

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe ZA : Historique des résultats et projections CA 2024

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Prévision 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	6 145 925 €	5 946 573 €	5 823 486 €	5 297 682 €	6 093 076 €	4 658 591 €
RECETTES	6 147 020 €	5 871 941 €	5 839 524 €	5 297 682 €	5 456 410 €	4 658 591 €
RESULTAT	1 095 €	-74 632 €	16 038 €	0 €	-636 666 €	0 €
soit % des recettes	0,02%	-1,27%	0,27%	0,00%	-11,67%	0,00%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	5 968 345 €	6 047 209 €	8 499 430 €	5 372 699 €	5 400 498 €	6 713 996 €
RECETTES	5 942 449 €	5 836 123 €	7 949 012 €	5 188 379 €	6 039 177 €	5 925 136 €
RESULTAT	-25 896 €	-211 086 €	-550 418 €	-184 320 €	638 679 €	-788 860 €

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	FONCTIONNEMENT Prévision 2024
RESULTAT CUMULE	706 391 €	631 759 €	647 798 €	647 798 €	11 132 €	11 132 €

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	INVESTISSEMENT Prévision 2024
RESULTAT CUMULE	-1 302 634 €	-1 513 721 €	-2 064 138 €	-2 248 458 €	-1 609 779 €	-2 398 639 €

Budget annexe ZA : Historique des résultats et projections 2025

L'année 2024 a été marquée par :

- la vente de parcelles (parcelles sur les ZAE de la Croix Ganne à Fressines et sur la ZAE des Maisons Blanches à Limalonges) ;
- La reprise de l'aménagement sur la ZAE du Pinier à Melle.

Le budget primitif 2025 intègre les travaux et projets d'aménagement suivants en mesures reconductibles :

- Etudes sur différentes zones pour environ 62 000 € / Travaux de voirie La Plaine de Limage : 35 000 € / Travaux Le Pinier - tranche 3 : 200 000 €

Il prévoit également les ventes de terrains suivantes :

- Les Maisons Blanches : 17 000 € / Le Pinier : 25 000 € / La Croix Ganne : 180 000 €

Soit un total de 222 000 €. Ainsi qu'une subvention de 15 000 € du SIEDS pour l'éclairage du Pinier.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe patrimoine économique : Historique des résultats et projections CA 2024

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Anticipé 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	751 807 €	395 515 €	464 743 €	533 136 €	440 696 €	438 000 €
RECETTES	751 807 €	487 200 €	406 668 €	499 526 €	440 696 €	438 000 €
RESULTAT	0 €	91 685 €	-58 075 €	-33 609 €	0 €	0 €
soit % des recettes	0,00%	18,82%	-14,28%	-6,73%	0,00%	0,00%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	438 050 €	364 699 €	246 174 €	248 155 €	303 435 €	243 174 €
RECETTES	615 861 €	280 509 €	303 830 €	369 050 €	262 380 €	279 961 €
RESULTAT	177 811 €	-84 191 €	57 656 €	120 895 €	-41 055 €	36 787 €

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	0 €	91 685 €	33 609 €	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	102 426 €	18 235 €	75 891 €	196 786 €	155 731 €	192 518 €

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe patrimoine économique: Historique des résultats et projections 2025

En fonctionnement, le budget s'équilibre chaque année grâce à une subvention du budget principal ; ce qui sera également le cas en 2025. Aucun virement vers la section d'investissement n'est nécessaire. Le niveau d'amortissement permet de couvrir le capital d'emprunt à rembourser annuellement.

Le montant des travaux à réaliser pour entretenir le patrimoine économique augmente d'année en année, ainsi que le niveau des impayés qui s'impose à la collectivité. Les désagréments causés par les gens du voyage impactent également ce budget, à travers les remises gracieuses de loyers. Ce budget est stable au vu du taux élevé d'occupation et le marché de gestion externalisé.

L'externalisation de la gestion locative sera interrogée au cours de l'année 2025.

En investissement, prévision de la vente du bâtiment de Melleran

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe réseau de chaleur : Historique des résultats et projections CA 2024

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Anticipé 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	298 468 €	264 116 €	281 848 €	308 469 €	406 667 €	370 117 €
RECETTES	457 653 €	266 298 €	453 025 €	271 860 €	313 740 €	280 059 €
RESULTAT	159 185 €	2 181 €	171 177 €	-36 609 €	-92 926 €	-90 058 €
soit % des recettes	34,78%	0,82%	37,79%	-13,47%	-29,62%	-32,16%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	66 016 €	68 266 €	464 769 €	45 843 €	46 454 €	57 485 €
RECETTES	39 621 €	39 621 €	459 141 €	200 741 €	39 621 €	39 621 €
RESULTAT	-26 395 €	-28 645 €	-5 628 €	154 898 €	-6 833 €	-17 864 €

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	-12 238 €	-10 057 €	0 €	-36 609 €	-129 535 €	-219 593 €

INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	-356 858 €	-385 503 €	-391 131 €	-236 233 €	-243 066 €	-260 930 €

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe réseau de chaleur : 2025

Nécessité d'inscrire une subvention d'équilibre du budget principal au vu du déficit 2024 cumulé.

La collectivité attend la restitution de l'étude du CRER avant d'envisager de futures orientations concernant le réseau de chaleur.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe GEMAPI : Historique des résultats et projections CA 2024

BUDGET ANNEXE GEMAPI

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Anticipé 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	296 227 €	320 125 €	375 642 €	385 318 €	464 544 €	503 232 €
RECETTES	304 512 €	316 249 €	376 261 €	382 243 €	465 456 €	503 373 €
RESULTAT	8 285 €	-3 876 €	619 €	-3 075 €	912 €	141 €
soit % des recettes	2,72%	-1,23%	0,16%	-0,80%	0,20%	0,03%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	0 €	16 776 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RECETTES	0 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT	0 €	-12 276 €	0 €	0 €	0 €	0 €

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	14 441 €	10 564 €	11 184 €	8 108 €	9 020 €	9 160 €

INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	12 276 €	-0 €	-0 €	-0 €	-0 €	-0 €

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Budget annexe GEMAPI : 2025

Le budget GEMAPI 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 540 140 €.

Ce montant prend en compte la hausse des cotisations demandées par les syndicats, soit 10,94 € par habitant du territoire. Cela représente une augmentation de la taxe de 8% par rapport à 2024.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

7. Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 09/12/2024,

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 relatif aux budgets sous nomenclature M57 (budget principal et des budgets annexes zones d'activités, patrimoine économique, réseau de chaleur et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat ;**
- **APPROUVER ledit rapport.**

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

8. Attributions de compensation (AC) provisoires 2025

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024	PACTE 1	AC PROV FONCT 2025	AC PROV INV 2025
AIGONDIGNE	457 085 €	- €	5 807 €	462 892 €	- €
ALLOINAY	279 097 €	- €	763 €	279 860 €	- €
ASNIERES EN POITOU	2 059 €	- €	75 €	2 134 €	- €
AUBIGNE	11 627 €	- €	41 €	11 668 €	- €
BEAUSSAIS - VITRE	74 643 €	- €	- €	74 643 €	- €
BRIEUIL SUR CHIZE	15 965 €	- €	72 €	16 037 €	- €
BRIOUX SUR BOUTONNE	60 620 €	- €	2 030 €	62 650 €	- €
CELLES SUR BELLE	484 521 €	- €	9 802 €	494 323 €	- €
CHEF BOUTONNE	469 393 €	40 276 €	2 223 €	471 616 €	40 276 €
CHENAY	42 678 €	- €	- €	42 678 €	- €
CHERIGNE	- 2 272 €	- €	44 €	- 2 228 €	- €
CHEY	39 970 €	- €	- 632 €	39 338 €	- €
CHIZE	123 348 €	- €	795 €	124 143 €	- €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	59 086 €	- €	243 €	59 329 €	- €
COUTURE D'ARGENSON	37 557 €	- €	127 €	37 684 €	- €
ENSIGNE	- 3 704 €	- €	124 €	- 3 580 €	- €
EXOUDUN	32 119 €	- €	- 709 €	31 410 €	- €

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

8. Attributions de compensation (AC) provisoires 2025

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024	PACTE 1	AC PROV FONCT 2025	AC PROV INV 2025
FONTENILLE ST MARTIN	65 717 €	- €	234 €	65 951 €	- €
FONTIVILLE	70 978 €	- €	- 891 €	70 087 €	- €
FRESSINES	151 110 €	- €	1 345 €	152 455 €	- €
JUILLE	- 8 305 €	- €	24 €	- 8 281 €	- €
LA CHAPELLE POUILLOUX	15 503 €	- €	46 €	15 549 €	- €
LA MOTHE SAINT-HERAY	243 305 €	- €	- 2 822 €	240 483 €	- €
LE VERT	12 044 €	- €	58 €	12 102 €	- €
LES FOSSES	33 108 €	- €	198 €	33 306 €	- €
LEZAY	290 019 €	- €	- 3 911 €	286 108 €	- €
LIMALONGES	56 774 €	- €	291 €	57 065 €	- €
LORIGNE	29 030 €	- €	97 €	29 127 €	- €
LOUBIGNE	9 228 €	- €	28 €	9 256 €	- €
LOUBILLE	42 946 €	- €	138 €	43 084 €	- €
LUCHE SUR BRIOUX	12 091 €	- €	101 €	12 192 €	- €
LUSSERAY	2 436 €	- €	77 €	2 513 €	- €
MAIRE LEVESCAULT	38 344 €	- €	163 €	38 507 €	- €
MAISONNAY	60 793 €	- €	- 239 €	60 554 €	- €
MARCILLE	61 024 €	- €	- 774 €	60 250 €	- €
MELLE	1 594 102 €	- €	- 14 338 €	1 579 764 €	- €
MELLERAN	61 505 €	- €	221 €	61 726 €	- €
MESSE	16 389 €	- €	- €	16 389 €	- €

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

8. Attributions de compensation (AC) provisoires 2025

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024	PACTE 1	AC PROV FONCT 2025	AC PROV INV 2025
PAIZAY-LE-CHAPT	- 22 572 €	- €	124 €	- 22 448 €	- €
PERIGNE	75 545 €	- €	676 €	76 221 €	- €
PRAILLES - LA COUARDE	87 255 €	- €	169 €	87 424 €	- €
ROM	75 124 €	- €	- 1 197 €	73 927 €	- €
SAINT COUTANT	19 048 €	- €	- 294 €	18 754 €	- €
SAINTE SOLINE	34 345 €	- €	- 450 €	33 895 €	- €
SAINT ROMANS LES MELLE	67 115 €	- €	- 828 €	66 287 €	- €
SAINT VINCENT LA CHATRE	53 394 €	- €	- €	53 394 €	- €
SAUZE-ENTRE-BOIS	362 121 €	- €	1 780 €	363 901 €	- €
SECONDIGNE SUR BELLE	111 356 €	- €	576 €	111 932 €	- €
SELIGNE	9 328 €	- €	45 €	9 373 €	- €
SEPVRET	44 814 €	- €	- €	44 814 €	- €
VALDELAUME	71 162 €	- €	219 €	71 381 €	- €
VANCAIS	14 400 €	- €	- 247 €	14 153 €	- €
VANZAY	15 958 €	- €	- €	15 958 €	- €
VERNOUX SUR BOUTONNE	14 690 €	- €	80 €	14 770 €	- €
VILLEFOLLET	- 14 625 €	- €	82 €	- 14 543 €	- €
VILLEMAIN	10 189 €	- €	33 €	10 222 €	- €
VILLIERS EN BOIS	25 861 €	- €	115 €	25 976 €	- €
VILLIERS SUR CHIZE	11 926 €	- €	61 €	11 987 €	- €
TOTAL	**1 066 436 €**	**- €**	**944 €**	**1 067 380 €**	**- €**

Finances *- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

8. Attributions de compensation (AC) provisoires 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2025, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,**
- **AUTORISER le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

9. Remboursement anticipé de 2 prêts auprès de la banque des territoires - Budget principal

La communauté de communes Cœur du Poitou avait contracté des prêts auprès de la Banque des Territoires afin de financer la construction de logements à Aubigné (en 2005) et Hanc (en 2001).

Considérant la vente de ces logements en 2024 et 2025, il apparaît opportun de procéder au remboursement par anticipation de ces emprunts à la date du 02/03/2025. C'est pourquoi la communauté de communes Mellois en Poitou a demandé à rembourser par anticipation la totalité du capital restant dû des prêts n° 0936088 et 1051623 dans les conditions prévues au contrat.

Ligne de prêt	Encours capital	Indemnités forfaitaires	Intérêts courus/RA	Total frais
936088	7 238,91 €	265,40 €	0 €	265,40 €
1051623	173 986,82 €	3 445,62 €	1 714,36 €	5 159,98 €
Total	181 225,73 €	3 711,02 €	1 714,36 €	5 425,38 €

Ce remboursement anticipé engendrera une économie d'environ 53 800,00€.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

9. Remboursement anticipé de 2 prêts auprès de la banque des territoires - Budget principal

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 09/12/2024,
Vu la proposition de la banque des territoires en date du 27/12/2024,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le remboursement anticipé des contrats de prêts n° 093608 et 1051623 contractés auprès de la Banque des Territoires,**
- **AUTORISER Monsieur le président à signer tous les documents et à effectuer touts les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce remboursement anticipé.**

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- *Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT*

10. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les Mines d'Argent des Rois Francs 2025-2027

Contexte : Renouvellement de la convention avec l'association les Mines d'Argent pour une durée de 3 ans

Objet de l'association : Gérer, animer et promouvoir le site des Mines d'argent de Melle

Fréquentation du site en 2024 : 12500 visiteurs, dont 11800 visiteurs payants

Montant de la subvention proposé : 27 000 € par an, soit 81 000 € pour trois ans

Attractivité économique et touristique

- *Intervention de Monsieur **Nicolas RAGOT***

10. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les Mines d'Argent des Rois Francs 2025-2027

Objectifs :

- Continuer la gestion et la promotion touristique des Mines d'Argent des Rois Francs
- Conforter le partenariat avec le CNRS
- Piloter le travail sur le développement du site des Mines d'Argent des Rois Francs selon les préconisations et les scenarios issus du dernier DLA, qui a été retenu par les élus de la Ville de Melle et de la Communauté de communes Mellois en Poitou
- Structurer la communication en fonction de l'offre proposée sur le site

Attractivité économique et touristique

– *Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT*

10. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les Mines d'Argent des Rois Francs 2025-2027

Conformément à l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 9 janvier 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 000 € par an, soit 81 000 € pour trois ans, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;**
- **AUTORISER la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec les Mines d'Argent des Rois Francs telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.**

PROJET DE TERRITOIRE ET DEMARCHES PARTICIPATIVES

Projet de territoire et démarches participatives

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications de la composition du comité d'attribution

Faisant suite aux débats tenus lors des bureaux communautaires de juin et octobre 2024, qui ont acté la difficulté à obtenir le quorum en comité de pilotage du Projet de territoire faisant office de comité d'attribution du fonds Mellois en Poitou 2030, il est proposé de confier l'examen des demandes de financement au titre de ce fonds à un

Comité d'attribution du fonds composé de 13 membres volontaires, soit

2 représentants du Conseil de développement et 11 élus communautaires (voir tableau à droite).

Monsieur	MICHELET	Fabrice
Monsieur	GRIFFAULT	Sylvain
Monsieur	PELTIER	Jérôme
Madame	BRILLAUD	Chantal
Madame	KLINGLER	Sarah
Madame	ROUXEL	Patricia
Madame	THIBAULT	Evelyne
Madame	HEURTEBISE-DANIAUD	Murielle
Madame	BINET	Frédérique
Madame	KOHLER	Marie
Monsieur	FOUCHE	Patrice

Projet de territoire et démarches participatives

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Règlement du fonds Mellois en Poitou 2030 – Modifications de la composition du comité d'attribution

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER les modifications de la composition du comité d'attribution du fonds Mellois en Poitou 2030, telles que présentées ci-dessus.**

Projet de territoire et démarches participatives

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

12. Conseil de développement - Modifications de composition

La délibération du 21 octobre 2021 en Conseil communautaire a proposé que le Conseil de développement comprenne entre 36 et 50 membres.

Au vu du nombre de candidatures reçues pour le renouvellement partiel du Conseil de développement et afin de pouvoir le maintenir jusqu'à la fin du mandat, il est proposé de supprimer le seuil de 36 membres.

Les autres critères restent inchangés.

Projet de territoire et démarches participatives

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

12. Conseil de développement - Modifications de composition

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER les modifications de la composition du conseil de développement.**

Projet de territoire et démarches participatives

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

13. Désignation des membres du Conseil de développement 2025-2027

Procédure de renouvellement partiel du Conseil de développement :

- Recensement des membres actuels qui souhaitent reconduire leur engagement
- Appel à candidatures (octobre-décembre 2024) pour de nouveaux membres
- Étude et sélection des candidatures par un jury mixte composé d'élus communautaires et de deux membres du Conseil de développement actuel

Projet de territoire et démarches participatives

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

13. Désignation des membres du Conseil de développement 2025-2027

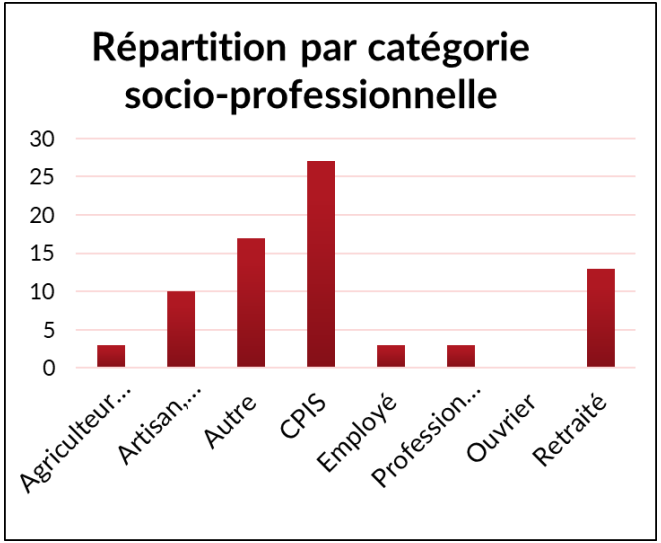

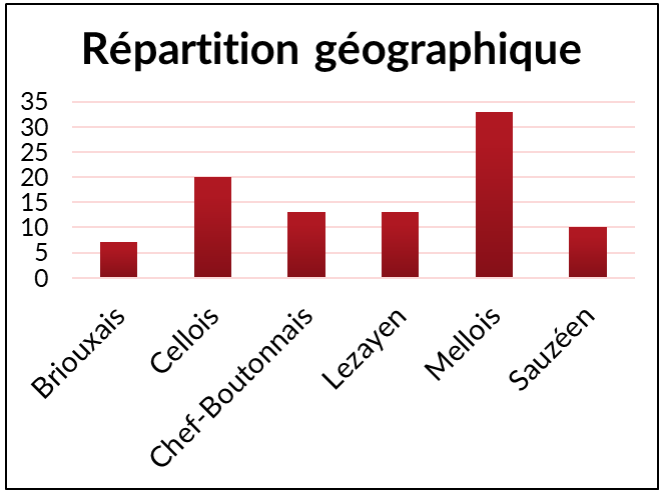

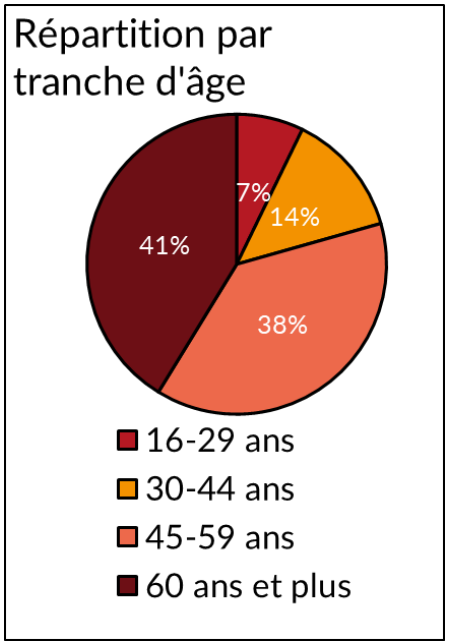

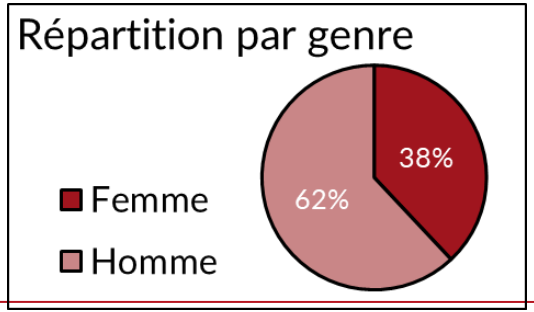

Impossibilité de respecter à la lettre les critères : parité, âge, diversité de milieux et géographiques, du fait du nombre trop faible de candidatures

Projet de territoire et démarches participatives

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

13. Désignation des membres du Conseil de développement 2025-2027

Bilan : 29 membres

- 10 membres actuels reconduisent leur engagement
- Sélection de 19 candidatures (sur 21)

Composition initiale du Conseil de développement 2025-2027 - Proposition établie par le jury tenu le 17/12/2024

Mesdames, Messieurs,

Gilles Amiot, Alexandra Batier, Patrice Baudry, Solène Berton, Jean-Christophe Castel, Pierre Cherprenet, Olivia Cornille, David Crochu, Florence Dardenne, Carine David, Michel Eprinchard, Emma Gaimard, Vincent Guibert, Patrice Guyot, Nathalie Hissler, Régine Kerlidou, Thomas Martin, Jules Montuelle, Guy Moreau, Karlheinz Mühlberger, Catherine Odoux, Christian Péron, Thomas Perrot, Fabrice Pineau, Elisabeth Richard, Fabrice Rousseau, Bernard Schustermann, Pascal Véglia, Isabelle Villeneuve-Meunier.

Ces membres prendront fonction le 1er février 2025.

Projet de territoire et démarches participatives

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

13. Désignation des membres du Conseil de développement 2025-2027

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la désignation des membres du conseil de développement proposée par le jury de sélection.**

Projet de territoire et démarches participative

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

14. Information : Réalisation d'une enquête sur la mobilité au sein de 14 communes de Mellois en Poitou situées dans l'aire d'attraction de Niort

Niort Agglo lance une enquête concernant la mobilité auprès des habitants des communes de son « aire d'attractivité ».
C'est le cas de 14 communes de Mellois en Poitou.

Cette enquête sera réalisée par l'entreprise Test SAS auprès de ménages tirés au sort

***à domicile** ou par téléphone*

du 14 janvier au 19 avril 2025.

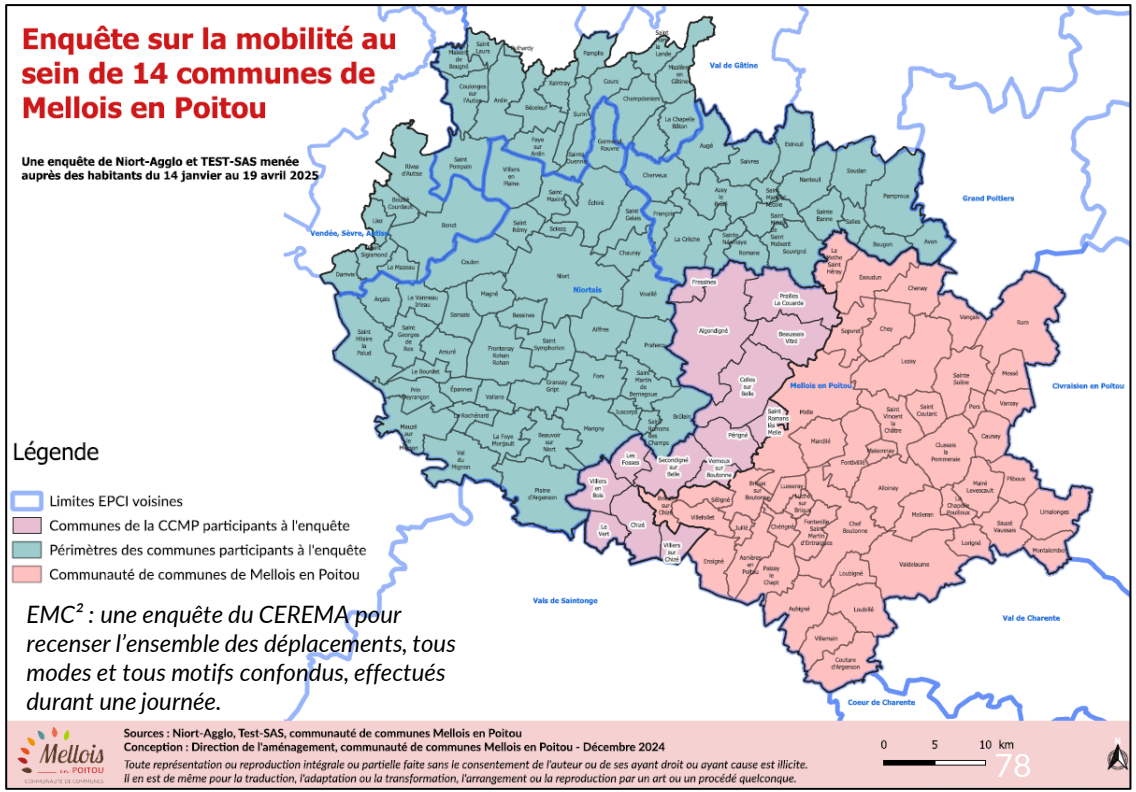

Conseil communautaire – 23 janvier 2025

Projet de territoire et démarches participative

– Intervention de Madame Sarah KLINGLER

14. Information : Réalisation d'une enquête sur la mobilité au sein de 14 communes de Mellois en Poitou situées dans l'aire d'attraction de Niort

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE DE la réalisation d'une enquête sur la mobilité au sein de 14 communes de Mellois en Poitou situées dans l'aire d'attraction de Niort.**

Conseil communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 9 janvier 2025

- **Point politique – Débat sur la compétence Eau potable,**
- **Présentation de la formation « Qualité de l'eau, les clefs pour agir » par le SERTAD et le CPIE Gâtine Poitevine dans le cadre du programme Re-sources,**
- **Cas de responsabilité en cas de dommage impliquant un point d'apport volontaire,**
- **PCS et PICS par M. Laurent Audé, Directeur de Projet Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires pour la ville de Niort,**
- **Questions diverses.**

Questions diverses - *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Agenda des réunions

- **Jeudi 6 février 2025 – Conférence des maires – Salle du conseil municipal à Celles-sur-Belle**
- **Jeudi 13 février 2025 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**
- **Jeudi 20 février 2025 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Lezay**

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr